

misère, peut du moins faire partie de l'association des prières. Pour cela il n'a qu'à faire inscrire son nom sur les registres de l'association, et dire tous les jours aux fins de l'œuvre un *Ave, Maria*, avec trois fois l'invocation : St. Joseph de la délivrance, priez pour nous, et pour les âmes du purgatoire. Il n'y a rien autre chose à faire pour appartenir à l'association de prières, qui compte déjà plusieurs milliers d'associés, glorifiant tous les jours St. Joseph par leurs prières, et lui demandant pour eux-mêmes et pour leurs co-associés les grâces dont ils ont besoin.

D'après ce qui précède nos lecteurs voient clairement que l'œuvre se divise en deux associations distinctes :

1^o Une association de prières et de bonnes œuvres ;

2^o Une association de messes.

On peut faire partie de l'une de ces associations sans appartenir à l'autre.

L'association des messes se divise elle-même en trois sections :

1^o Section des messes dites pour toutes sortes de nécessités spirituelles et temporelles ;

2^o Section des messes dites pour obtenir une bonne mort ;

3^o Section des messes dites pour les associés défunts.

Le but de l'association des messes est de faire dire *chaque jour* une messe dans *chacune* des trois sections. Les personnes associées aux trois sections ont donc part à trois messes par jour.

MM. les Directeurs du Collège de Lévis se